



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER LOUVRE-OPERA

Réunion du 18 mars 2024

Présents (31) : Helen Anne BEILBY-ORRIN, Marie BERTIN, Philippe BRAGHINI, Stéphane COCHET, Hélène DE BARMON, Fernand DE OLIVEIRA, Jean-François DELCAIRE, Christophe DEVILLE, Agathe FAURE, Claude GARREC (Sauvegarde du square LOUVOIS, de sa fontaine et de ses alentours), Elise GAS, Michèle HAEGY, Samira HERBAL, Thibault HOMO, Patrick KERAVEC, Jean-François LEGOUX, Stéphane LEULLIER, Marie-Christine MALECOT, Claudine MASSE, Julien MIGEON, Augustin MINE, Anne MIZON (Sauvegarde du square LOUVOIS, de sa fontaine et de ses alentours), Martine NOTHERN, John Michael ORRIN, Sophie POULAIN, Laurence ROUCOULY (association de Défense des Arcades Rivoli, ADAR), Michaël SARFATI, Florence SUHARD, Patrice TIJOUX, Monique TISSOT, Pierre-Alain WANTEN, Lydia ZYLBERSHLAG.

Invités (3) : Stéphane BONGIBAUT, directeur de la Police Municipale de Paris Centre, Véronique LEVIEUX, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne.

Auditeurs (3) : Aude DE LA CONTÉ ERGMANN, Brigitte LABADIE, Aurélien VERON

Excusés : Véronique GOUPY, Michel GENDROT

Mairie de Paris Centre : Amina BOURI, élue référente, Alexandre BAUX-DE CASTRO, coordination des Conseils de quartier.

### **Présentation de la police municipale**

Véronique Levieux, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne et Stéphane Bongibault, Directeur de la Police Municipale de Paris Centre, remercient le Conseil de quartier de les avoir invités.

Stéphane Bongibault présente la Police Municipale. Cette dernière fonctionne 7 jours sur 7, 365 jours par an, de 7h à minuit, heure à partir de laquelle une unité d'appui prend le relais. Sur Paris Centre, elle compte une centaine d'agents. Ses missions sont d'être accessibles sur l'espace public, l'encadrement des manifestations festives, la lutte contre les incivilités et les infractions au code de la route, avec une priorité sur les excès de vitesse. Le Commissariat, la Mairie et la Police Municipale se réunissent régulièrement afin de faire un point sur l'ensemble des problématiques. La Police Municipale est également chargée de la sécurisation des passages piétons aux abords des écoles au moment de la sortie des classes. En soirée, la priorité est donnée aux terrasses et aux nuisances sonores sur l'espace public. 1137 procès-verbaux, sur les 5938 dressés à Paris Centre et liés à des terrasses, l'ont été dans le quartier Louvre-Opéra. Véronique LEVIEUX rappelle que la Police Municipale travaille de concert avec la Mairie sur tous les sujets, notamment ceux liés aux terrasses. Cependant, le montant de l'amende pour les dépassements de terrasse n'est pas dissuasif. Auparavant, la Mairie de Paris ne disposait pas de force de contrôle. Désormais, elle est en capacité de monter des dossiers contre les contrevenants qui abusent. C'est notamment le cas pour un établissement du quartier pour lequel des saisies de matériels répétées ont pu être réalisées, ce qui est une première en France. Ce sont des démarches

longues mais essentielles, car les commerçants peuvent invoquer la liberté de commerce qui est très forte dans le droit français. En conséquence, il est indispensable que les dossiers juridiques montés par la Ville soient fournis et méticuleusement montés par la direction de l'urbanisme.

La coprésidente demande combien d'équipages circulent simultanément dans Paris Centre. Stéphane BONGIBAUT répond que Paris Centre compte environ 100 policiers municipaux. Cela fait en moyenne une vingtaine d'agents le matin, une vingtaine l'après-midi et une quinzaine le soir. Ce qui donne environ 7 équipages en journée et 5 en soirée. Il rappelle que Paris Centre est mieux doté que la plupart des autres arrondissements et bénéficie d'une équipe de médiation qui lui permet d'avoir 6 agents de plus.

Un habitant demande s'il y a des vidéo-verbalisations ?

Stéphane BONGIBAUT répond qu'il y a bien une équipe dédiée à la vidéo-verbalisation ; cependant, elle ne dépend pas de la Police Municipale de Paris Centre. Il s'agit d'une salle de commandement qui gère les sites de télésurveillance et intervient sur tout Paris avec une priorité sur les couloirs de bus.

Un habitant demande si les effectifs seront amenés à être augmentés ?

Les effectifs devraient être augmentés d'environ 30% d'ici 2026.

Un habitant rappelle que les nuisances sonores ne sont pas le seul problème lié aux terrasses, les dépassements d'emprises de nombreux restaurateurs posent également problème.

La Police Municipale applique une tolérance zéro en ce qui concerne les terrasses. Cependant, l'accumulation d'amendes pour des dépassements de terrasse ne permet pas d'aboutir à une fermeture administrative. Il rappelle que l'action de la Police Municipale est par moment totalement indolore pour les commerçants, en raison du montant des amendes. Les amendes reçues par les établissements permettent toutefois d'alimenter les dossiers de retrait de terrasse.

Une habitante estime que les autorisations de terrasse devraient être conditionnées à la présentation d'une preuve du traitement de ses déchets par une société. Véronique LEVIEUX répond qu'à ce jour le Règlement des étalages et terrasses ne fait pas mention d'une telle condition et qu'en l'état il n'existe pas d'outil réglementaire permettant la mise en place d'une telle condition.

Un habitant demande comment la Police Municipale organise ses tournées ?

En journée, les agents ont des feuilles de route indiquant les différents lieux où ils doivent être présents. En soirée, ils ciblent des quartiers et se rendent sur les endroits qui leurs sont indiqués par le 3975.

Un habitant signale des problèmes de stationnement sauvage place du Marché Saint Honoré, liés au service de voiturier du restaurant « Le Siena ».

La Police Municipale a déjà rencontré le gérant de cet établissement. La situation n'ayant pas évolué, les équipes vont retourner sur place et verbaliser directement les véhicules des clients.

Un habitant demande s'il est possible de mettre en place des détecteurs permettant d'objectiver le bruit et de mettre en place des verbalisations.

Véronique Levieux répond que ce type de capteur de type « Méduse » existe bien, qu'il permet bien d'objectiver le bruit, et que la Ville de Paris en met en place. Cependant, il n'existe pas de référentiel juridique permettant de mettre en place des verbalisations à partir de ce capteur. En conséquence, seul un agent assermenté peut actuellement qualifier ce type de nuisances.

Une habitante signale les nombreux autocars qui stationnent y compris moteur allumé place André Malraux et qui gênent la circulation des bus RATP, lesquels ne peuvent pas s'approcher du trottoir pour

pouvoir faire monter les PMR. La Police Municipale les verbalise, et les fait partir ; cependant, la plupart de ces véhicules sont étrangers et les verbalisations ne sont pas efficaces

Un habitant demande si les tuk-tuks sont autorisés ?

Il y a un an la Police avait saisi et fait détruire de nombreux tuk-tuks car ils n'étaient pas conformes à la réglementation. Dorénavant, ils se sont équipés de nouveaux tricycles que la réglementation apparente à des vélos et les autorise à utiliser les pistes cyclables.

Un habitant explique que l'axe Rivoli pose de nombreux problèmes de conflits d'usage. Il demande comment la Police Municipale contrôle les limitations d'usage de cet axe ?

Stéphane BONGIBAULT répond qu'effectivement il est très compliqué de contrôler l'usage de cet axe de par la nature des restrictions qui s'y appliquent et qui permettent à de nombreux usagers de se rendre dans le Centre de l'utiliser. Concernant les verbalisations, la Police Municipale a verbalisé 228 cyclistes et 2569 deux-roues motorisés. Actuellement, un projet de prévention est en cours de mise en place avec une association pour sensibiliser les cyclistes, qui seront invités à s'inscrire à une action de sensibilisation en alternative à l'amende qu'ils encourent.

Un habitant demande si c'est la Police Municipale qui encadre l'opération « Paris Respire ». Il signale des excès de zèle de certains agents qui n'auraient pas laissé des habitants rentrer chez eux.

La Police Municipale gère trois zones. Les autres sont tenues par des sociétés privées, prestataires de la Police Municipale. Stéphane Bongibault ajoute qu'il faut signaler tout excès de zèle car il a la possibilité de demander le retrait d'agents auprès du prestataire, justement pour pouvoir prévenir ce type de cas.

Un habitant demande si les missions de la Police Municipale vont être amenées à évoluer avec les Jeux Olympiques et Paralympiques ? Stéphane BONGIBAULT répond que la Police Municipale sera fortement mobilisée et au maximum pendant cette période. Elle fonctionnera probablement avec des horaires élargis étant donné l'extension horaire des terrasses estivales accordée aux restaurateurs pour cette période.

Un habitant estime que la communication autour des Jeux Olympiques et Paralympiques est particulièrement anxiogène pour les habitants. Véronique LEVIEUX répond qu'elle ne trouve pas que la communication de la Ville de Paris soit anxiogène. Elle rappelle que le public des Jeux Olympiques n'est pas celui des Coupes du Monde de football. Il s'agit d'un public beaucoup plus familial et majoritairement national, principalement francilien.

Les habitants signalent que l'absence de feux tricolores rue de Rivoli dans le sens ouest-est ne permet pas aux piétons d'être en sécurité. Ils demandent à nouveau que soient installés des feux tricolores pour les cyclistes sur cet axe, a minima au niveau des sorties de métro Concorde et Tuileries sur la rue de Rivoli.

Un habitant signale que, rue de Montpensier, de nombreux restaurateurs font des dépôts sauvages. Les déchets prennent presque tout le trottoir, entravant la circulation des piétons. Il a fait plusieurs signalements sur l'application DMR, sans effets notables à ce jour.

Un habitant demande quels sont les chiffres de l'accidentologie des cyclistes à Paris.

### **Trilib'**

Plusieurs Trilib' ont été installés dans le quartier Louvre-Opéra et causent de nombreux mésusages, notamment de la part de commerçants qui y déposent leurs déchets. La difficulté pour les habitants est que les signalements DMR sont directement envoyés aux services de propreté, qui nettoient,

cependant cela ne permet pas une intervention de la Police Municipale pour établir des verbalisations pour les dépôts sauvages. Stéphane BONGIBAUT explique que le plus souvent la DPE sollicite la Police Municipale avant son opération de nettoyage afin de permettre des verbalisations. La Police Municipale intervient également sur la surveillance du respect des horaires pour les sorties de poubelles des copropriétés et des commerçants.

Un habitant demande à Stéphane BONGIBAUT si un commerçant qui jetterait son verre dans un Trilib' serait verbalisé ? Ce dernier répond que la Police ne le verbaliserait que s'il jetait son verre dans les horaires où ce n'est pas autorisé, soit entre 22h et 7h.

### **Groupe de Travail famille inter-Conseils de quartier**

Michaël SARFATI, membre du Conseil de quartier Marais-Archives, vient présenter un groupe de travail sur la place des familles. Il explique que ce groupe travaille sur tous les sujets liés à l'école, à l'enfance et à la famille. Ce groupe de travail a été mis en place par le Conseil de quartier Marais-Archives ; mais, pour effectuer un travail efficace, Michaël SARFATI estime qu'il faudrait travailler à l'échelle de Paris Centre car ce sujet concerne tous les quartiers. Il souhaiterait donc que ce groupe de travail devienne une commission inter Conseils de quartier. Il propose donc aux membres du Conseil de quartier Louvre-Opéra qui le souhaitent de rejoindre le groupe de travail.

Il ajoute que le Conseil de quartier Marais-Place des Vosges participe à un événement organisé par le Conseil Local du Handicap, une journée du handicap à la Caserne des Minimes le 23 juin 2024 avec une déambulation le matin et des activités l'après-midi. Il invite les Conseillers de quartier qui le souhaitent à se rendre à cet événement.

Le coprésident estime qu'il faudrait renforcer les relations entre le Conseil de quartier, les établissements scolaires du quartier et les associations de parents d'élèves afin de mieux comprendre les besoins des écoles.

La coprésidente du Conseil de quartier demande s'il est possible d'inviter les associations de parents d'élève des écoles du quartier à se faire représenter au collège 2 du Conseil de quartier ?

### **Budget**

Le Conseil de quartier Sentier-Arts et Métiers a proposé d'acheter des dossards afin d'être identifiable lors des évènements qu'ils organisent. Il s'agit d'une flotte de dossards floqués avec le logo générique des Conseils de quartier qui pourrait être demandé par n'importe quel Conseil de quartier lorsqu'il organise un évènement.

**Le Conseil de quartier vote un budget de 100€ pour cet achat mutualisé par les Conseils de quartier.**

La Mairie ayant demandé au Conseil de quartier de préciser les emplacements pour les bancs dont il a voté le financement de l'installation :

- 20 rue Croix des Petits Champs
- Place Colette, le long de la rue Richelieu
- 32 Place du Marché Saint Honoré, devant la maison de retraite.
- 8 rue de la Banque

### **Réponses aux questions de la séance précédente**

La coprésidente donne la parole à Amina Bouri afin qu'elle réponde aux questions posées par le Conseil de quartier lors de la réunion précédente.

Comment la Mairie de Paris a-t-elle prévue d'entretenir et de rénover les œuvres d'art (commandées par la ville) présentes sur les murs depuis plus de 20 ans ?

Lorsqu'une œuvre d'art est commandée par la Ville, la Direction des Affaires culturelles signe une convention avec l'artiste. Cette convention précise les modalités d'entretien et de rénovation (intervention ou non de l'artiste pour une reprise, durée de l'entretien, date d'enlèvement de l'œuvre).

Chaque œuvre faisant l'objet d'une convention distincte, il est difficile de répondre de manière unique et générale à cette question.

Dans quel dispositif la rénovation de l'îlot principal et de la stèle de la place de la Victoire peut-elle s'inscrire ? Une conseillère informe avoir déposé ce projet dans le cadre du Budget participatif 2024.

Le projet déposé dans le cadre du BP a fait l'objet d'une instruction sur la base des critères de recevabilité du BP. Les porteurs de projets vont être informés du résultat des instructions dans les prochaines semaines.

Un message sera transmis aux porteurs de projet via decider.paris.fr. Ce type de projet situé dans ce secteur rentre bien dans le cadre du BP.

A qui sont et seront destinés les Trilib mis en place dans le quartier ?

Le dispositif de tri (Trilib') est destiné principalement aux habitants. Les stations de tri sont dotées de modules de collecte pour le verre (blanc) et les multimatériaux (jaune), collectés de façon automatisée. À l'échelle Parisienne, chaque station permet de collecter plusieurs tonnes de déchets recyclables par an, dont au moins : 12.000 canettes, 15.000 bouteilles en plastique, 19.000 bouteilles en verre, 14.000 cartons.

Enfin, la Ville de Paris a toujours souhaité avoir une forme de souplesse envers les commerçants pour les utiliser dès lors qu'ils ne s'en servent pas pour jeter du verre entre 22h et 7h et dans le respect des usages de ces dispositifs.

Les membres du Conseil de quartier sont surpris de cette réponse car lors d'une réunion précédente, la Mairie avait indiqué rappeler régulièrement aux commerçants leurs obligations concernant le traitement de leurs déchets et précisé que la Police Municipale intervenait pour verbaliser lorsque la prévention ne suffisait pas. Le Conseil de quartier estime donc que cette réponse, même si elle reflète bien la situation observée sur le terrain, n'est pas en cohérence avec les réponses précédemment faites au Conseil sur le sujet.

Le Conseil de quartier demande si les fréquences de ramassage seront augmentées pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques ?

Amina BOURI rappelle que les Trilib' seront de toute façon installés, en conséquence, elle conseille au Conseil de quartier de proposer des emplacements. La Coprésidente du Conseil de quartier répond que le Conseil de quartier n'a pas souhaité faire de propositions à la suite d'un vote des conseillers au motif qu'il n'avait pas été possible de mettre en place un dialogue constructif avec la Mairie au sujet des Trilib' existants.

Le Conseil de quartier signale que deux modules dédiés au dépôt des déchets alimentaires ont été installés place du marché Saint Honoré au numéro 32. Ces modules sont placés juste devant une fontaine, ce qui la rend inaccessible, d'autre part, les résidents de l'immeuble se plaignent de nuisances olfactives.

Un conseiller signale qu'un fil électrique relie 2 réverbères entre la rue des Petits-Pères et la place des Petits-Pères. La présence de ce fil électrique aérien est-elle temporaire ?

Amina BOURI informe le Conseil de quartier que ce sujet a été réglé par les services.

Les conseillers signalent à nouveau, la recrudescence de rats autour du square Louvois où sont présent de nombreuses familles. Les rats creusent des galeries et sortent la nuit comme le jour. Quelles autres actions, la Mairie de Paris Centre peut-elle mettre en place pour que ce signalement ne soit plus récurrent ?

La Mairie n'a pas reçu de signalement de l'école pour l'informer de ce problème.

La Ville de Paris a mis en place depuis 2017 un plan de lutte contre les rongeurs. Il consiste à associer à la lutte directe (chimique et/ou mécanique) des mesures sur l'environnement des animaux.

Ainsi, en matière de lutte contre les rongeurs, la Ville de Paris met en œuvre deux méthodes de lutte directe :

1. Pièges mécaniques : des actions sur les facteurs de fortes présences en surface de rongeurs (accessibilité de nourriture et d'eau, « voies de passage » pour les rongeurs, possibilités de nichage) qui sont indispensables à la maîtrise pérenne des populations de rongeurs.
2. La lutte directe par des raticides : (protégés dans des boîtes qui les rendent inaccessibles aux espèces non cibles et à l'homme) et des pièges (respectueux de l'environnement), est mise en place sur les sites infestés pour diminuer la population de rats. Chaque année, la Ville réalise plus de 7000 interventions visant à limiter la présence des rongeurs sur le domaine public. C'est le rôle du Service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène.
3. Une communication visuelle est déployée dans les parcs et jardins sur les gestes à adopter afin de ne pas attirer davantage de rats.

Par ailleurs, une action collective semble indispensable :

- Ne pas jeter ses déchets à terre.
- Ramasser systématiquement les restes de vos pique-niques et jeter ce qui doit l'être dans les poubelles prévues à cet effet.
- Ne pas jeter de sacs-poubelles dans la rue, même près des corbeilles de rue car ils seront éventrés par les rats.
- Ne pas nourrir les animaux dans l'espace public (oiseaux, chats, etc.). Le nourrissage des oiseaux perturbe leur instinct naturel et nuit à la biodiversité. Il attire les rats qui s'en nourrissent.
- Ne jamais toucher aux pièges, ne pas déplacer les boîtes, et ne pas toucher aux cadavres de rats.
- Dans les espaces privés, faire réaliser une dératisation en cas de fortes présences en surface de rongeurs.

Enfin, la Mairie invite le Conseil à utiliser l'application Dans Ma Rue qui permet de signaler la présence de rats ou de cadavres de rats sur l'espace public, avec une géolocalisation. Les signalements sont systématiquement pris en charge par les services d'actions de salubrité et d'hygiène de la Ville de Paris.

Le coprésident indique que place Goldoni, l'école Dussoubs souffrait d'un problème identique. Une réunion sur place avec l'ensemble des services concernés a permis de régler le problème.

*Le Conseil de quartier demande si la fête des Tuileries organisée aux jardin des Tuileries est du ressort de la Mairie ou de l'État ?*

Amina Bouri explique que cette fête est organisée par les services de l'État. Le jardin des Tuileries étant de la compétence de l'État, c'est ce dernier qui donne les autorisations pour les événements qui s'y déroulent.

Amina BOURI informe le Conseil de quartier qu'une réunion se tiendra sur l'avenir de la place de la Concorde le 4 avril prochain.

### **Points divers**

L'équipe d'animation rappelle aux Conseillers qu'une réunion d'information sur les travaux de la rue Richelieu se tiendra le 27 mars à l'école Louvois.

Le coprésident informe le Conseil qu'une réunion a eu lieu avec Florent GIRY, Adjoint au Maire de Paris Centre en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers, au sujet du dispositif Embellir

Votre Quartier. Cette réunion a permis d'en savoir un peu plus sur les premières réflexions bien qu'aucune décision n'ait été définitivement entérinée à ce stade. Plusieurs emplacements pouvant accueillir la plantation d'arbres ont été identifiés :

- Possibilité de planter 3 arbres rue de la Michodière
- Possibilité de planter 3 arbres rue Gaillon
- Possibilité de planter des arbres sur le parvis situé devant le théâtre, rue Daunou
- Possibilité de planter 8 arbres rue de la Bourse

Parmi les projets proposés, la plantation d'arbres place de la Bourse avait été plébiscitée ; cependant, les études ont conclu à une impossibilité technique compte tenu du parking sous terrain situé sous la place. La rue Saint-Marc offrait également des possibilités de plantation d'arbre mais les coûts étaient trop élevés. La rue Réaumur ne pourra pas accueillir d'arbres non plus, tout comme la d'Uzès et la place Maurice Barrès.

La rue Louis Legrand devrait bénéficier d'un agrandissement de ses trottoirs.

Un habitant ajoute qu'il estime qu'il est très important pour la circulation des piétons de mettre des grilles au pied des arbres.

Le coprésident informe également le Conseil de quartier que le sens de circulation de la rue Saint-Honoré va être inversé, entre les rues du 29 Juillet et Castiglione, avant les Jeux Olympiques et Paralympiques. L'inversion d'une portion de la rue Danielle Casanova est également à l'étude.

### **Nouvelles questions posées lors de la séance, à la Mairie de Paris Centre**

- Les habitants signalent que l'absence de feux tricolores rue de Rivoli dans le sens ouest-est ne permet pas aux piétons d'être en sécurité. Ils demandent à nouveau que soient installés des feux tricolores pour les cyclistes sur cet axe, à minima au niveau des sorties de métro Concorde et Tuilerie sur la rue de Rivoli.
- Un habitant signale que, rue de Montpensier, de nombreux restaurateurs génèrent des dépôts sauvages devant le théâtre du Palais Royal. Les déchets prennent presque tout le trottoir, entravant la circulation des piétons. Il a fait plusieurs signalements sur l'application DMR, sans effets notables à ce jour.
- Un habitant demande quels sont les chiffres de l'accidentologie des cyclistes à Paris.
- La coprésidente du Conseil de quartier demande s'il serait possible d'inviter les associations de parents d'élève des écoles du quartier à se faire représenter au collège 2 du Conseil de quartier ?
- Le Conseil de quartier demande si les fréquences de ramassage des déchets seront augmentées pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques ?
- Un habitant signale que rue des Petits-Champs le panneau « sens interdit » a été remplacé par un panneau plus contraignant d'accès interdit. Malgré cela, il y a toujours autant d'automobilistes qui empruntent la rue.
- Une habitante signale qu'à l'angle de l'avenue de l'Opéra et de la rue Molière, un panneau indique toujours la poste de la rue Molière alors que celle-ci est fermée depuis 3 ans.
- Un habitant demande ce qui est fait pour faire appliquer la réglementation sur les façades et devantures lumineuses ? Il signale notamment un écran lumineux, appartenant à la BNP, place de l'Opéra qui est toujours allumé malgré de nombreux signalements.
- Un habitant demande ce qui va être mis en œuvre pour nettoyer le quartier de la place Vendôme qui a été beaucoup tagué ?
- Un habitant signale que des plots en pierre ont été descellés place Vendôme.
- Dans le cadre du projet de camion douche, le groupe de travail est en attente d'un retour de la Mairie sur la tenue d'une réunion au sujet des possibilités d'utiliser les budgets votés par les Conseil de quartier de Paris Centre, malgré plusieurs relances.

## **Liens utiles**

- ✓ Lien vers les comptes-rendus :
  - ✓ <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/louvre-opera-17541>
- ✓ Lien Twitter :
  - ✓ <https://twitter.com/CQLouvreOpera>
- ✓ Lien vers l'OpenAgenda :
  - ✓ <https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>
- ✓ Liens vers les dispositifs de collecte des déchets :
  - ✓ <https://www.paris.fr/pages/trilib-une-nouvelle-approche-du-tri-selectif-3963>
  - ✓ <https://www.paris.fr/recherche/lieux?types=trilib>
  - ✓ <https://www.paris.fr/pages/le-tri-des-dechets-alimentaires-a-paris-24842>
- ✓ Lien vers l'étude de l'APUR sur les commerces à Paris et à Paris Centre en 2023 :
  - ✓ [https://www.apur.org/sites/default/files/commerces\\_paris\\_2023.pdf?token=5BtLWPRu](https://www.apur.org/sites/default/files/commerces_paris_2023.pdf?token=5BtLWPRu)
- ✓ Lien vers l'enquête publique et les dossiers du PLUb :
  - ✓ <https://www.enquete-publique-plu-paris.fr/documents/>